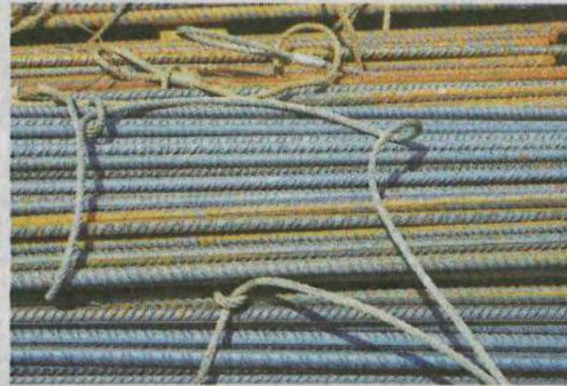




# La réforme des protections de marché, « sécurisation » ou « surprotection » ?

**COMMERCE.** Le gouvernement Germain prépare un projet de loi du pays pour « sécuriser » le dispositif des taxes et quotas vis-à-vis de l'importation, une réforme que craignent les importateurs.



Fers à béton, produits laitiers, profilés et gouttières anti-moustiques ont fait l'objet de demandes de protection de marché.

photos J.Cinier

En 2019, les taxes et les quotas à l'importation vont faire l'objet d'un toilettage beaucoup plus poussé que d'habitude. En plus de la révision annuelle de la liste, le gouvernement Germain travaille à un projet de loi qui doit « sécuriser » juridiquement le dispositif et « accélérer l'instruction des demandes ». Le Comex, l'assemblée qui réunit les principaux intéressés (producteurs et importateurs au premier chef) et planche chaque année sur le sujet, s'est réunie deux fois la semaine dernière.

## ■ Cinq demandes pour 2019

Cinq entreprises ont sollicité des protections de marché : Tennessee Farm (yaourts et produits laitiers), Boniface Acma (élingues et arimages, dont sangles), Metal Industries (fers à bétons), 3P (profilés) et Aedes System (gouttières anti-moustiques).

## ■ « Sécurisé » ou « inattaquable » ?

A l'heure actuelle, le cadre légal des protections de marché est une délibération. Le projet du président Germain vise à transposer son contenu

dans une loi du pays, soit un texte plus solide, qui notamment passe devant le Conseil d'Etat avant de voir le jour. Baptiste Faure, secrétaire général de la CPME, salue la démarche. « Il y a une vraie nécessité de réformer le dispositif pour le sécuriser ». Pour Sylvie Jouault, secrétaire générale du Syndicat des importateurs (SIDNC), la sécurisation sera réelle, et même excessive. « Cela rendra très compliqués les recours. Il faudrait en passer par le Conseil constitutionnel, le texte devient inattaquable devant un tribunal. »

## ■ Contreparties : suffisant ?

Dans la loi du pays sera inscrit le

principe des « contrats de performance », les engagements que doivent prendre les fabricants locaux dont les produits bénéficient d'une protection de marché. Prix de vente, nombre d'emplois, investissements, qualité des produits font partie des critères. « Cela aidera à mettre fin aux fantômes vis-à-vis des situations de rente », apprécie Baptiste Faure. « Et en cas de non-respect des contreparties, seules des sanctions financières sont prévues et non la suppression de la protection », regrette Sylvie Jouault.

## ■ Adieu le Comex ?

« La réforme supprime la procédure d'information et de discussion via le

Comex, affirme Sylvie Jouault. On nous retire toute possibilité de déclencher les discussions, de débattre. Le Comex n'est pas parfait, mais il permet d'essayer de trouver des solutions alternatives aux protections de marché. » Pour la création, la modification ou la suppression d'une protection, l'avant-projet de loi prévoit que l'instruction, qui comprend généralement l'audition des parties prenantes, sera réalisée par « le service instructeur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie », vraisemblablement la Direction des affaires économiques. L'avis de l'Autorité de la concurrence serait obligatoire.

Gilles Caprais

## 506 produits

(positions tarifaires) sont protégés par une barrière quantitative ou par une taxe, soit 7 % des produits référencés.

## REPÈRES

### Le parcours du texte

L'avant-projet de loi du pays doit passer devant le Cese, le Conseil d'Etat, puis le gouvernement en collégialité et enfin le Congrès avant de devenir loi du pays, promulguée par le haut-commissariat.

### L'avis de l'Autorité, très attendu

L'Autorité de la concurrence travaille depuis plusieurs mois à un rapport sur les protections de marché. Son avis sur la question sera connu le 7 novembre. Les résultats de sa consultation publique, qui a rencontré 700 réponses, traduit un certain sentiment de méfiance vis-à-vis des taxes et quotas, qui ne sont une protection nécessaire de l'emploi local que pour 37,5 % des sondés.

street triple 800S

1 396 900€




**SUDMOTORS**  
NOUMEA



TGC  
=  
Prix en baisse

28 BIS RTE DE LA BAIE DES DAMES

DUCOS • 28 28 56

